

« L'ASSAD (Association de soins et de services à domicile) a un reprenneur, les 380 salariés conservés », La Voix du Nord, 11 juillet 2024

Le tribunal de Béthune a rendu sa décision ce mercredi 10 juillet : c'est le tandem AFEJI-La Vie active qui a été retenu pour reprendre l'ASSAD, placée en liquidation judiciaire le 1er février. Une bonne nouvelle pour les 380 salariés, tous conservés, et les quelque 1 300 bénéficiaires de l'association de services et de soins à domicile.



Suite à sa reprise, l'ASSAD va changer de nom, mais ses 380 salariés sont conservés. - PHOTO ARCHIVES MATTHIEU BOTTE

Par Reno Vatain

L'ASSAD va changer de nom, mais ne disparaîtra pas. Ce mercredi, le tribunal de Béthune a officialisé la reprise de l'Association de soins et de services à domicile par le tandem AFEJI-La Vie active. Un gros ouf de soulagement pour les 380 salariés, tous conservés, et pour les 1 300 bénéficiaires, souvent des personnes âgées. L'ASSAD, dont le siège est à Liévin, intervient notamment à Lens, Avion et Hénin-Beaumont.

Les repreneurs, « deux associations majeures de l'économie sociale et solidaire », dicit leur communiqué conjoint, ont déjà un nom : l'ASSAD va laisser place à l'AFE'CTIVE, contraction de leurs deux noms, le statut associatif étant conservé.

Un million d'euros injectés pour la trésorerie

Les deux structures n'arrivent pas les mains vides. Elles vont injecter un million d'euros « afin de couvrir les besoins en trésorerie » et permettre « d'assurer, dès le 1er août, la continuité de service ».

Pour rappel, en avril 2019, l'ASSAD avait été placée en redressement judiciaire. En septembre de la même année, elle était reprise par le groupe Doctegestio (devenu depuis le groupe Avec). Malgré cet adossement à un poids lourd du secteur, les difficultés avaient perduré. Le 1er février, 2024, l'ASSAD avait été placée en liquidation judiciaire, avec poursuite de l'activité durant trois mois, renouvelable.

Chronologie

Février 2019. Une soixantaine d'auxiliaires de vie manifestent devant les locaux administratifs de l'ASSAD, Liévin. Un défaut de trésorerie a mis à mal le paiement de leurs heures supplémentaires. L'association de soins à domicile emploie alors 450 salariés, pour 2 200 bénéficiaires.

Avril 2019. L'ASSAD est placée en redressement judiciaire.

Mars 2020. Premier confinement, suite à l'épidémie de Covid-19. Une partie des auxiliaires de vie de l'ASSAD déplore un manque de matériel de protection alors qu'elles interviennent chez des personnes

âgées et/ou fragiles. L'inspection du travail saisit le tribunal de Béthune en référé. Deux reports d'audience plus tard, en juin, le tribunal statue, et donne raison à l'ASSAD.

Septembre 2020. Le tribunal de Béthune valide la reprise de l'ASSAD par le groupe Doctegestio (devenu depuis le groupe Avec), dirigé par Bernard Bensaïd. L'ASSAD compte alors 400 salariés.

Janvier 2023. Bernard Bensaïd, le PDG du groupe Avec, et président de l'ASSAD, est arrêté et placé en garde à vue, soupçonné de prise illégale d'intérêt, dans le cadre du rachat du Groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble. Une solution de délégation de signature est rapidement trouvée pour permettre à l'ASSAD de poursuivre son activité indépendamment du sort de son ex-président.

Janvier 2024. En proie à des difficultés financières, L'ASSAD est à nouveau en cessation de paiements. Elle n'a pu, comme en 2019, honorer le paiement des heures supplémentaires de ses 380 salariés.

1er février 2024. Le tribunal de Béthune ordonne la liquidation judiciaire de l'ASSAD, avec poursuite d'activité pendant trois mois renouvelables. Le dépôt des offres de reprise est ouvert jusqu'au 1er avril.

10 juillet 2024. Le tribunal de Béthune rend sa décision : le tandem AFEJI-La Vie active a été retenu pour reprendre l'ASSAD.